

DEVENIR UN SALARIÉ COMPÉTENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Quels intérêts pour moi ? Mes collègues ? Et mon entreprise ?

POUR MOI (Salarié Désigné Compétent)



1. Nouvelles compétences

Je développe mes compétences en prévention et j'élargis le périmètre de mon activité, ce qui donne un sens plus large à mon travail et d'éventuelles perspectives d'évolution.



2. Interlocuteur de confiance

Je deviens un interlocuteur de confiance pour mon employeur et mes collègues en matière de prévention et je mets du lien entre eux.



3. Acteur de prévention

Je suis un acteur impliqué dans l'amélioration des conditions de travail de tous (salariés, intervenants extérieurs, encadrants, etc.)

POUR L'ENTREPRISE

Prévention des risques 4.

Je contribue à la diminution du risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles par mon implication active dans la démarche de prévention.



Relations de travail 5.

Je contribue à l'amélioration des relations professionnelles dans mon entreprise en animant des moments d'échanges sur la santé, sécurité et les conditions de travail.

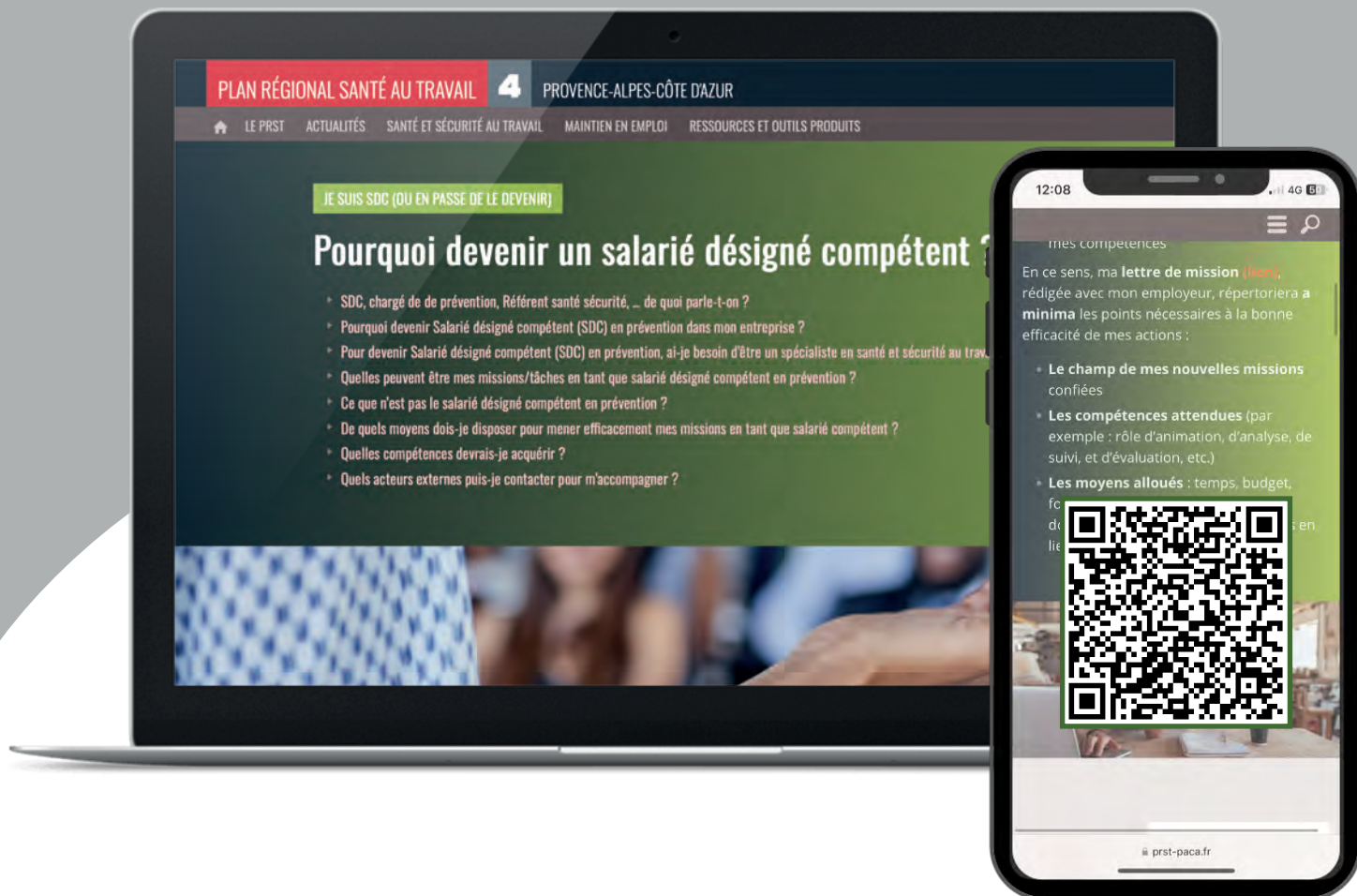


Culture de Prévention 6.

Je participe, du fait de mes actions au quotidien, au développement de la culture en prévention de mon entreprise.



ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?



VISITER LE SITE WEB
www.prst-paca.fr